

COMMUNE DE FAINS-VEEL

Le Maire de FAINS-VEEL

ARRETE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu les articles R.411-8 et suivants relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la demande formulée par l'association Les Veillots relative à l'organisation d'un défilé d'Halloween à Véel le 31 octobre 2025 ;

Considérant qu'il a lieu d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la voie publique pendant la durée de la manifestation.

ARRETE

ARTICLE 1 :

A l'occasion du défilé d'Halloween organisé par l'association Les Veillots, la rue de l'Eglise, située sur le territoire de Véel, sera fermée à la circulation automobile le vendredi 31 octobre 2025 de 17h30 à 20h00.

ARTICLE 2 :

Pendant la période de fermeture de cette rue, la circulation sera interdite à tous les véhicules, à l'exception des véhicules de secours et d'urgence.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue en bon état pendant toute la durée d'application du présent arrêté.

L'association organisatrice assurera le balisage et la sécurité des lieux pendant la manifestation.

ARTICLE 4:

Toute personne qui désire contester le présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif de Nancy d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à partir de l'accomplissement des mesures de publicité prévues à l'article 3. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision, recours qui doit cependant intervenir dans les deux mois si son auteur souhaite conserver la faculté d'exercer ensuite un recours contentieux.

ARTICLE 5 :

Messieurs les Adjoints, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Meuse et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fains-Véel, le 10 octobre 2025,

Le premier Adjoint,

Alain BUKOVATZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke, is written over a blue circular official stamp. The stamp features a central emblem of a knight on horseback, surrounded by the text "MAIRE DE FAINS-VÉEL" and "(MEUSE)" at the bottom, with two stars on either side.